

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 10 Février 2022

**NOMBRE DE
DELEGUES**

En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 28

D22.017

L'an deux mille vingt-deux,

Le dix février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

Présents : SAGNET-POUGET Valérie, MALZAC Claude, LAFON Madeleine, FABRE Jean, BLANC Sébastien, POUDEVIGNE Roger, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, LAFOURCADE Noël, ROCHOUX Philippe, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude.

Absents : CITERIN-NORMANDIN Sylvie, RODRIGUES David (pouvoir donné à SAGNET-POUGET Valérie), VALENTIN Denis, ROCHEREAU-POUGET Bernadette (pouvoir donné à LAFON Madeleine), VALENTIN, Christine (pouvoir donné à MALZAC Claude), POQUET Pascal, VAYSSIER Jean-Louis, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), CAYREL Jean-Claude, CROUZET Colette (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à BONICEL Pascale), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), DE SOUSA Guy, SEGUIN Denis (pouvoir donné à SALEIL Jean-Claude), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

**D22.017 : CONFIRMATION DE DEMANDE DE SUBVENTION ET MODIFICATION
DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION DES LOCAUX DE
TREMOULIS**

**Rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et
d'accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn**

Monsieur le Président **RAPPELLE** au Conseil Communautaire la délibération D21.005, en date du 28 janvier 2021, relative au projet de rénovation des locaux de Trémoulis ainsi que la délibération D21.076, en date du 8 juillet 2021, modifiant le plan de financement du projet.

Il **INFORME** ensuite que par courrier du 10/12/2021 Mme la Présidente de la Région Occitanie a notifié à la Communauté de Communes une subvention de 40 000€ (50 000€ sollicités), sur chacun des deux dispositifs Région « Mise en accessibilité des bâtiments publics » et « Rénovation énergétique des bâtiments publics » et que le Préfet de la Région Occitanie a notifié une subvention de l'Etat de 175 609,00 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement local, en date du 26 novembre 2021 (DSIL exceptionnelle plan France Relance).

Il **INFORME** également, que par courrier du 28/12/2021, Mme la Préfète de la Lozère a notifié à la Communauté de Communes le refus d'octroi de subvention dans le cadre de la répartition des crédits DETR pour l'année 2021 et la possibilité d'un report automatique du dossier sur l'exercice budgétaire 2022.

Il **PROPOSE** alors au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la poursuite du projet, et, si tel est le cas, d'ajuster le plan de financement en sollicitant une enveloppe de 75 000€, auprès du Département dans le cadre du prochain contrat territorial 2022-2025, correspondant à la perte des recettes Régionales initialement demandées et à l'actualisation des devis. Ce plan de financement pourrait être celui-ci :

- <u>Montant total de l'opération:</u>	843 647 € HT dont :
o Travaux et ingénierie volet « Adaptation et réhabilitation – mise aux normes de sécurité et d'accessibilité » :	529 013 € HT
o Travaux et ingénierie volet « Performance énergétique » :	314 634 € HT
- <u>Subventions sollicitées :</u>	
o Subvention Etat (DETR -DSIL) :	343 685 € (40,74%)
o Subvention Etat (DSIL exceptionnelle plan France Relance) :	175 609 € (20,82%)
o Subvention Région (Dispositif : Mise en accessibilité des bâtiments publics):	40 000 € (4,74%)
o Subvention Région (Dispositif : Rénovation énergétique des bâtiments publics) :	40 000 € (4,74%)
o Subvention Département (Contrat Territorial 2022-2025)	75 000 € (8,89%)
- <u>Autofinancement (emprunt) :</u>	169 353 € (20,07%)

Où cet exposé et après en avoir délibéré,

le Conseil Communautaire Aubrac Lot Causses Tarn,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU le courrier du 26 novembre 2021 de Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, octroyant une aide au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL exceptionnelle plan France Relance).

VU les courriers du 10 décembre 2021 de Mme la Présidente de la Région Occitanie concernant les notifications de financements,

VU le courrier du 28 décembre 2021 de Mme la Préfète de la Lozère concernant le refus du dossier dans le cadre de la programmation DETR 2021, et son report sur l'exercice budgétaire 2022,



CONFIRME son souhait de poursuivre le projet,

REITERE sa demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR 2022 et DSIL 2022,

SOLICITE un financement complémentaire de 75 000 € dans le cadre du contrat territorial 2022-2025 du Département de la Lozère,

VALIDE le nouveau plan de financement tel que proposé,

AUTORISE ET DONNE DELEGATION à Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer tous les actes ou pièces à intervenir correspondant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 14 février 2022,

Le Président,

Communauté de Communes
AUBRAC LOT CAUSSES TARN
16, Quartier de Trémoullis
48500 LA CANOURGUE

Jean-Claude SALEIL